

Rochefort, le 2 novembre 2023

**Objet : Appel à projets politique de la ville 2024 État / CARO**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La politique de la ville est une politique de cohésion au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales et s'inscrit dans une logique de coconstruction avec les habitants, les associations, les bailleurs sociaux et les acteurs économiques afin d'améliorer le quotidien et réduire les inégalités entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers.

L'année 2022 a été marquée par l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 avec l'implication de tous les partenaires locaux. Le contrat de ville actuellement en vigueur expire le 31 décembre 2023. Les travaux pour l'élaboration d'un nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030 sont en cours. Pour cette contractualisation, les axes prioritaires d'intervention sont redéfinis pour répondre au mieux aux besoins des habitants des quartiers.

Nous nous félicitons de la dynamique partenariale en cours, notamment avec les réalisations suivantes cette année :

- Groupes de travail et séminaire avec les partenaires actifs du contrat de ville pour envisager des axes de travail en lien avec les directives nationales ;
- Échanges avec les habitants lors de trois « diagnostics en marchant » et de huit « stands forains » sur la ville de Rochefort.

Le 31 décembre 2023 au plus tard, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires transmettra le contour actualisé des quartiers prioritaires qui permettra de finaliser les modalités d'intervention des acteurs et envisager la signature du contrat de ville durant le premier trimestre 2024.

Dans l'attente de la signature de ce contrat de ville qui viendra détailler et compléter ces axes prioritaires, l'État et la CARO ont décidé pour l'appel à projets 2024 d'orienter prioritairement leur engagement vers :

1/ **L'insertion** (inclusion socio-professionnelle, emploi/formation et partenariat) : les actions soutenues visent à renforcer l'accès aux habitants aux dispositifs de droit commun. Il s'agit de concentrer nos efforts pour « aller vers » les publics les plus éloignés, mobiliser les publics sur la formation ou les emplois des secteurs porteurs de manière coordonnée avec les autres acteurs.

2/ **Les transitions** (écologie, santé, numérique) : accessibilité à une alimentation de qualité, favoriser les écogestes, favoriser les actions de prévention et d'accès aux soins, lutter contre la fracture numérique.

3/ **L'émancipation** pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et à la parentalité, les actions de prévention, éducatives, citoyennes afin d'engager les jeunes dans des parcours de réussite.

L'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la prévention de toutes les discriminations sont des priorités transversales qui doivent être prises en compte dans la mise en œuvre de chacune des actions.

Les porteurs devront valoriser les partenariats prévus (qualitatif ou financier) dans la réalisation de leurs opérations, et s'engager à communiquer régulièrement aux financeurs et aux partenaires sur leurs actions. Les actions doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires.

**Pour toute action, l'attention des porteurs est attirée sur la nécessité de la présenter préalablement aux services dédiés de l'État et de la CARO. Il conviendra ainsi de solliciter un rendez-vous dès que possible à l'adresse suivante : f.tonnellier@agglo-rochefortoccean.fr**

Pour toute action renouvelée, les porteurs de projets devront fournir des éléments qualitatifs précis qui mettent en valeur la nécessité de la reconduire.

Les demandes de subvention sont à saisir sur l'extranet de l'ANCT (portail Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>) **avant le 14 janvier 2024 minuit.**

Une copie du projet déposé sur l'interface Dauphin devra être envoyée à l'adresse suivante [f.tonnellier@agglo-rochefortoccean.fr](mailto:f.tonnellier@agglo-rochefortoccean.fr)

**Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera rejeté.**

Nous vous remercions pour votre implication et votre engagement dans la mise en œuvre de la politique de la ville.


Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet de la Charente-Maritime



Brice BLONDEL

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Rochefort Océan



Hervé BLANCHÉ